

Annexe 7 : Déclaration de tir de nuit avec source lumineuse

Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral n° 18 en date du 07/04/2025)

Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle 1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3 ou par mail : info@fdc57.org ou site internet : www.fdc57.org	M le Maire de la commune de Rurange-Pès-Thionville	ONF (si lot domanial) : - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ
	Adresse : Rue Kennedy	Ou - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex
	Code Postale : 57 310	
	Ville: Rurange-Pès-Thionville	

Je soussigné (nom-prénom) WELTER Laurent

Titulaire du droit de chasse sur la commune de

Lot n° Réserve WELTER communal réserve domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant Femme Saint-Vitus 57 940 Volstroff

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

- Réserve WELTER sur le banc communal de Rurange-Pès-Thionville

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du : 15/04/2025 au 01/02/2026

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : Saint-Vitus Le 13/04/2025

Signature (obligatoire):

